



COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 juin 2020, 18 HEURES 30 A LA SALLE DES FETES D'ILLOUD

Etaient présents : Mmes Mrs, BEGIN Dominique, BILLETTE Raphaël, BOULART Michel, BOUVENOT Francis, BRAYER Jean-Claude, CAMPION Dominique, CAUSSIN Mathieu, CHARLET Monique, CHARROYER Christophe, COLAS Jean-Pierre, COSSON Claude, COURTIER Vincent, CRETINEAU Patrice, DECORSE Jean-Guillaume, DEPOISSON Emmanuel, DESNOUVEAUX Gilles, DUFÉY Jean-Claude, DUPONT Jacky, CONSTANT Jean-Claude (suppléant), ECOSSE Laurent, FABRE Frédéric, FONTAINE Romuald, GAUVAIN Christelle, GRAILLOT Philippe, GUNTHER Jean-François, GUY Bernard, HASSELVANDER Jonathan, HASSELBERGER Laurent, HUOT Sébastien, JACQUEMIN Monique, JEANDEMANGE Claude, JOFFROY Marie-France, KOMONS Marie Laurence, LACROIX Nicolas, LADIER Gisèle, LAMBERT Pierre-Jean, LAUMONT Jean-Claude, LEFEUVRE Ronan, LENE Gérard, LERAT Marion, LEROUX Philippe, LIMAUX Christophe, LUISIN Bernard, MARIE Edouard, MARTINS François, MASSAUX André, MASONI Célia (suppléante), MOCQUET Thierry, MONGIN Françoise, MOUGIN Thierry, NUFFER Jean-Philippe, PAROT Sylvie, PETIT Didier, PETITFOURT Régine (suppléante), RONDOT Dominique, ROUTIER Alain, ROUYER Emmanuel, THEVENIN Claude, THEVENIN Jean-Christian, THOMAS Francis, TRELAT-VALLON Françoise (a quitté la séance à 19 h), VAN COPPENOLLE Arnaud (suppléant), VOLOT Julien, soit 62 représentants des communes sur 78

Excusés : Mmes Mrs, BARAUX Philippe, BECUS Annie, BERNARD Arnaud, BOURG Béatrice, DAL BORGIO Michel, DAWO Pierre-Jean, DUTANT Laurence, EMPRIN Jean-Pierre, FLAMMARION Marie-Claude, GARLINSKI Fabrice, KIMS Eric, KLEIN Jean-Claude, RAVENEL Jean-Pierre, RENARD Daniel, ROGI Christophe, ROQUIS Claude, VARIS Jessica, VENTRI Jean-Claude.

Pouvoirs :

Monsieur Philippe BARAUX a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GUNTHER
Madame Annie BECUS a donné pouvoir à Madame Monique CHARLET
Monsieur Arnaud BERNARD a donné pouvoir à Monsieur Jonathan HASSELVANDER
Monsieur Fabrice GARLINSKI a donné pouvoir à Monsieur Laurent HASSELBERGER
Madame Jessica VARIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GUNTHER
Madame Françoise TRELAT-VALLON a donné pouvoir à Madame DOMINIQUE BEGIN

Secrétaire : Madame Sylvie PAROT

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 FEVRIER 2020 A SAINT-BLIN

Le compte-rendu de la séance du 19 février 2020 à Saint-Blin ne soulève pas d'observation.
Il est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019, BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES (Délibérations 2020-14 à 2020-22) Unanimité

Le conseil communautaire,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

DECLARE que les comptes de gestion relatifs aux :

- Budget annexe : SPANC
- Budget annexe : Régie exploitation cyclo-rail
- Budget annexe : Bâtiment relais contrôle technique
- Budget annexe : La Poste
- Budget annexe : Projet Touristique
- Budget annexe : Petite Enfance
- Budget annexe : Scolaire
- Budget Principal : CCMR

dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019, AFFECTATION DES RESULTATS ET VOTE DU BUDGET ANNEXE ET PRINCIPAL

Le Président rappelle les orientations budgétaires proposées et étudiées en bureau.

Les travaux d'investissement correspondent aux travaux lancés en 2019 et à poursuivre ou finaliser en 2020.

Siège de la CCMR

Maison de santé à Breuvannes

Garderie d'Andelot-Blancheville

Restauration à l'Ecole de Rimaucourt (le Permis de construire est accordé)

Restauration à Andelot-Blancheville (travaux à finaliser en 2021)

Début du plan « travaux écoles » suite à l'audit réalisé en 2019

Travaux de voirie (mise en sécurité)

Les dépenses et recettes de fonctionnement prennent en compte les conséquences du COVID 19 (frais de personnel augmentés pour respecter les protocoles, achats de produits, masques, fermeture des crèches et des écoles)

BUDGET ANNEXE SPANC CA 2019 Délibération 2020-15

Monsieur Nicolas LACROIX, Président ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 67 voix pour

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;

DECLARE les opérations 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget SPANC	Dépenses 2019	Recettes 2019	Solde	Report 2018	Résultat Clôture 2019	AFFECTATION	
SECTION							
Investissement	0	0	0	0	0	001 Dépenses	0
						1068	0
Fonctionnement	13268,81	16180,00	2911,19	7414,15	10325,34	002	10325,34

BUDGET ANNEXE SPANC BP 2020 Délibération 2020-23

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 68 voix POUR,

VOTE le Budget SPANC Primitif 2020,

Section de fonctionnement

Dépenses-Recettes : 25325 euros

Section d'investissement

Dépenses – Recettes 0 euros

BUDGET ANNEXE exploitation cyclo-rail Délibération 2020-16

Monsieur Nicolas LACROIX, Président ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 67 voix pour

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;

DECLARE les opérations 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget Cyclo-Rail	Dépenses 2019	Recettes 2019	Solde	Report 2018	Résultat Clôture 2019	Reste à réaliser	AFFECTATION	
SECTION								
Investissement	2968,56	2116,49	-852,07	-535,30	-1387,37	Dépenses 8 000	001 Dépenses	-1 387,37
							1068	9387,37
Fonctionnement	10 327,20	6 286,41	-4040,79	72344,88	68304,09		002	58916,72

BUDGET ANNEXE Cyclo-rail BP 2020 Délibération 2020-24

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 68 voix pour
VOTE le Budget Cyclo-rail Primitif 2020,

Section de fonctionnement

Dépenses-Recettes : 67 716.72 euros

Section d'investissement

Dépenses – Recettes 20 387.37 euros

BUDGET ANNEXE bâtiment contrôle technique CA 2019 Délibération 2020-17

Monsieur Nicolas LACROIX ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 67 voix pour

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;

DECLARE les opérations 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget Contrôle Technique	Dépenses 2019	Recettes 2019	Solde	Report 2018	Résultat Clôture 2019	AFFECTATION	
SECTION							
Investissement	12544,84	11985,18	-559,66	- 11985,18	-12544,84	001 Dépenses	12544,84
						1068	12544,84
Fonctionnement	2304,41	14862,60	12558,19	10622,64	23180,83	002	10635,99

BUDGET ANNEXE Contrôle Technique BP 2020 Délibération 2020-25

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 68 voix pour
VOTE le Budget Contrôle technique Primitif 2020,

Section de fonctionnement

Dépenses-Recettes : 25 498.59 euros

Section d'investissement

Dépenses – Recettes 25 675.84 euros

BUDGET ANNEXE La Poste CA 2019 Délibération 2020-18

Monsieur Nicolas LACROIX, Président ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 67 voix pour

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;

DECLARE les opérations 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget La Poste	Dépenses 2019	Recettes 2019	Solde	Report 2018	Résultat Clôture 2019	AFFECTATION	
SECTION							
Investissement	25477,13	25353,37	- 123,76	-8529,37	-8653,13	001 Dépenses	8653,13
						1068	8653,13
Fonctionnement	19675,81	32195,72	12519,91	66034,83	78554,74	002	69901,61

BUDGET ANNEXE La Poste BP 2020 Délibération 2020-26

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 68 voix pour

VOTE le Budget La Poste Primitif 2020,

Section de fonctionnement

Dépenses-Recettes : 101 311 euros

Section d'investissement

Dépenses – Recettes 75 504 euros

BUDGET ANNEXE Projet touristique CA 2019 Délibération 2020-19

Monsieur Nicolas LACROIX, Président ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 67 voix pour

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;

DECLARE les opérations 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget Projet Touristique	Dépenses 2019	Recettes 2019	Solde	Report 2018	Résultat Clôture 2019	AFFECTATION	
SECTION							
Investissement	17939,21	34299,40	16360,19	80355,95	96716,14	001 Recettes	96716,14
						1068	0
Fonctionnement	41343,60	37637,00	-3706,60	5460,91	1754,31	002	1754,31

BUDGET ANNEXE Projet touristique BP 2020 Délibération 2020-27

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 68 voix pour

VOTE le Budget Projet touristique Primitif 2020,

Section de fonctionnement

Dépenses-Recettes : 44 787 euros

Section d'investissement

Dépenses – Recettes 130 783 euros

BUDGET ANNEXE Petite Enfance CA 2019 Délibération 2020-26

Monsieur Nicolas LACROIX, Président, ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 67 voix pour

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;

DECLARE les opérations 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget petite Enfance	Dépenses 2019	Recettes 2019	Solde	Report 2018	Résultat Clôture 2019	AFFECTATION	
SECTION							
Investissement	27093,65	21139,97	-5953,68	18139,96	12186,28	001 Recettes	12186,28
						1068	0
Fonctionnement	472105,59	509546,13	37440,54	31232,97	68673,51	002	68673,51

BUDGET ANNEXE Petite Enfance BP 2020 Délibération 2020-28

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 68 voix pour

VOTE le Budget Petite Enfance Primitif 2020,

Section de fonctionnement

Dépenses-Recettes : 533281.63 euros

Section d'investissement

Dépenses – Recettes 26504.91 euros

BUDGET ANNEXE Scolaire CA 2019 Délibération 2020-21

Monsieur Nicolas LACROIX, Président, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 67 voix pour

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;

DECLARE les opérations 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget Scolaire	Dépenses 2019	Recettes 2019	Solde	Report 2018	Résultat Clôture 2019	AFFECTATION	
SECTION							
Investissement	147 580,14	106 916,41	-40 663,73	-43 833,23	-84 496,96	001 Dépenses	84 496,96
						1068 Recettes	84 496,96
Fonctionnement	1 312 660,28	1 260 118,82	52 541,46	67 712,19	120 253,65	002 Recettes	35 756,69

BUDGET ANNEXE SCOLAIRE BP 2020 Délibération 2020-29

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 68 voix pour
VOTE le Budget Annexe Scolaire Primitif 2020,

Section de fonctionnement

Dépenses-Recettes : 1 518 450 euros

Section d'investissement

Dépenses – Recettes : 729 630 euros

BUDGET PRINCIPAL CA 2019 Délibération 2020-22

Monsieur Nicolas LACROIX, Président, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 67 voix pour

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;

DECLARE les opérations 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget Principal	Dépenses 2019	Recettes 2019	Solde	Report 2018	Reste à Réaliser	Résultat Clôture 2019	AFFECTATION	
SECTION								
Investissement	1597414,69	1045977,02	- 551437,67	199990,88	Dépenses 410 000	351 446,79	001 Dépenses	351446,79
					Recettes 410 000		1068 recettes	351446,79
Fonctionnement	3479062,02	3554250,98	75188,86	1303988,29		1379177,25	002 Recettes	1027730,46

BUDGET PRINCIPAL BP 2020 Délibération 2020-30

Monsieur Gilles DESNOUVEAUX demande :

- des précisions sur les travaux de voirie prévus cette année.

Le Président précise que cette année les travaux sont axés sur une remise en sécurité des routes d'intérêt communautaire.

- des informations sur sa proposition d'accorder des tickets restaurant aux agents et sur la prise en compte de cette demande au budget

Le Président répond que cette réflexion devra être lancée après les élections de la nouvelle gouvernance de la CCMR.

Le 1er Vice-Président précise que compte-tenu des délais de mise en place, l'impact sur le budget 2020 serait faible et compatible avec les chiffres présentés.

Monsieur Bernard GUY demande si une réflexion est menée pour supprimer le budget annexe Projet touristique.

Le Président rappelle que l'AOT (autorisation d'occupation temporaire) actuelle se termine le 31 décembre 2020, et que le Conseil Communautaire a envisagé à ce terme la vente du terrain de camping des Hirondelles et que ce sera l'occasion de clore le budget annexe.

Le 1er Vice-Président précise que la réflexion sera sans doute à mener pour d'autres budgets annexes (La Poste par exemple) pour une meilleure lisibilité des comptes de la CCMR, mais que les excédents des budgets annexes contribuent à la trésorerie de la CCMR.

Monsieur Frédéric FABRE rappelle qu'il a demandé la communication de l'analyse financière établie par le cabinet MS Conseils et qu'il n'a eu que le support de la présentation faite aux membres du Bureau et de la Commission des Finances par Monsieur Claude COSSON. Monsieur FABRE précise que sa requête est motivée par le besoin de connaître les capacités d'auto-financement de la CCMR, avec la crainte du recours à l'emprunt et de la hausse de la fiscalité.

Le Président répond qu'il ne souhaite pas diffuser ce document à l'état brut car il contient des erreurs et des approximations qui faussent les perspectives.

C'est pour cela qu'il a été demandé à la DDFIP de réaliser une analyse financière prospective plus poussée en liaison avec l'administration et la gouvernance de la CCMR.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 65 voix pour et 3 abstentions,

VOTE le Budget Principal Primitif 2020,

Section de fonctionnement

Dépenses-Recettes : 4 762 271 euros

Section d'investissement

Dépenses – Recettes 1 575 852 euros

5. TAUX IMPOSITION 2020 Délibération 2020-31

Le Président rappelle que la période de lissage est terminée et que, depuis 2019, les mêmes taux sont appliqués sur la CCMR.

Vu les orientations budgétaires présentées lors du bureau du 16 juin 2020, le Président propose de maintenir les taux d'imposition représentant un produit fiscal de 1 133 234€,

Monsieur Gilles DESNOUVEAUX, propose d'augmenter les taux cette année, en rappelant que de nombreux administrés bénéficient de la suppression de la taxe habitation.

Le Président répond que pour cette année de transition, il lui semble que ce n'est pas un choix judicieux d'augmenter les taux. En outre, les contraintes sanitaires ont rendu la période difficile pour de nombreux administrés.

Monsieur Julien VOLOT indique que, pour lui, il faut faire des choix dans les compétences pour ne pas augmenter la pression fiscale.

Le Président indique que le dossier des compétences devra être étudié par la nouvelle équipe. Les choix seront déterminants pour définir le prochain projet de la mandature.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTE les taux d'imposition 2020,

Intitulé	Taux votés 2020
Taxe sur foncier bâti	7,04
Taxe sur foncier non bâti	10,58
CFE	5,64

Fiscalité de zone 19,08%

6. MODIFICATION DES TABLEAUX DES EFFECTIFS

Délibération 2020-32

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Modification du tableau des effectifs scolaires au 01/09/2020

Le Président explique que suite à l'évolution des carrières des agents et des offres de service, il convient de créer les postes nécessaires et correspondants.

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :
DECIDE

▪ de supprimer, à compter du 01/09/2020 :

un emploi permanent à temps non complet (10h19/35) au grade d'adjoint technique territorial

un emploi permanent à temps non complet (9h70/35) au grade d'adjoint technique territorial

un emploi permanent à temps non complet (7h06/35) au grade d'adjoint territorial d'animation

un emploi permanent à temps non complet (10/35) au grade d'adjoint administratif territorial

▪ d'ouvrir, à compter du 01/09/2020 :

deux emplois permanents à temps non complet de 5.49/35 au grade d'adjoint territorial d'animation

un emploi permanent à temps non complet de 30.58/35 au grade d'adjoint territorial d'animation.

un emploi permanent à temps non complet de 27.45/35 au grade d'ATSEM.

Les anciens postes seront supprimés après avis du comité technique.

PRECISE

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

7. SUBVENTION 2020 ADMR ECOLE DE SAINT-BLIN BUDGET SCOLAIRE Délibération 2020-33

Le Président rappelle que, les activités périscolaires et la restauration du Groupe Scolaire de Saint Blin sont gérées par l'ADMR Saint Blin moyennant une participation financière de la CCMR. Le montant demandé représente le solde 2019 de 15 249,69€ et une prévision de 51 976,88 € au titre de l'année 2020.

Après vérification du budget, et le versement en 2019 d'un acompte de 39 439 €, le président propose au conseil communautaire de verser à l'ADMR Saint Blin le solde pour 2019 et un acompte pour 2020 soit au total 42 000€. Le solde pour l'année 2020 sera alloué après présentation du bilan de l'année..

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le versement d'un acompte de 42 000 € à l'ADMR Saint Blin dans le cadre du contrat en cours pour l'organisation des activités périscolaires et la restauration du Groupe Scolaire de Saint Blin.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif scolaire 2020
Chapitre 65 article 6574 : subvention association : 42 000 €
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. DSP CYCLO-RAIL Délibération 2020-34

VU que le Conseil Communautaire, avait décidé, en date du 12 novembre 2019, de recourir à un contrat de concession simplifiée, portant délégation de gestion d'un service public, conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'exploitation du cyclo-rail des Trois Vallées.

VU les articles R.3126-1, R.3114-2 et L.3114-8, relatifs aux concessions d'un montant inférieur au seuil européen de 5 225 000 euros hors taxe sur toute la durée de convention,

VU l'article L. 1411-4 du CGCT, relatif au rapport de présentation sur le contrat de concession pour l'exploitation du cyclo-rail des 3 Vallées,

VU l'article R. 3126-3 et suivants, relatifs à l'avis de publicité, qui été diffusé le 14 novembre 2019 sur le journal local JHM et sur le site X Marchés,

VU l'article R.3126-8 et suivants, relatifs au délai de réception des dossiers de candidature et d'offre, fixé au 16 décembre 2019 à 16 heures,

VU les articles L.1411-5 du CGCT, L.3123-1 et suivants, L.3123-18, R.3123-1 et suivants, R.3123-16 et suivants, R.3122-7 et suivants, ainsi que le Journal Officiel Sénat du 23 mai 19 à la page 2746, relatifs à l'ouverture et l'examen des dossiers des prestataires candidat qui s'est déroulée le 30 janvier 2020 à 16 heures,

VU l'article L.1411-5 du CGCT, relatif à l'autorité habilitée à choisir le délégataire suite à la rédaction du rapport d'analyse des offres reçues et examinées par la commission de Délégation de Service Public,

VU l'article L.1411-7 du CGCT et l'avis du CE du 15 décembre 2006 n°297 846, relatifs à la réception de ce rapport par les membres de l'assemblée délibérante pour donner son avis

sur le choix du délégataire, le contrat et permettre au Président de la Communauté de Communes Meuse Rognon de signer ce contrat,

CONSIDERANT que le montant de ce contrat de Délégation de Service Public est largement inférieur au seuil européen, donc justifie le recours à une procédure simplifiée,

CONSIDERANT que l'avis de publicité respecte le modèle fixé par l'arrêté du Ministère de l'Economie du 22 mars 2019,

CONSIDERANT qu'un seul candidat a répondu à l'appel d'offres dans le temps imparti,

CONSIDERANT que le candidat, à la concession pour l'exploitation du cyclo-rail des Trois Vallées, a approuvé le contrat de concession proposé par la Communauté de Communes Meuse Rognon en le signant,

CONSIDERANT que le candidat a proposé une redevance annuelle de 7 301 euros à la Communauté de Communes Meuse Rognon, jugée correcte par la commission de Délégation de Service Public, dans le procès-verbal du 30 janvier 2020,

CONSIDERANT que l'avis de la commission de Délégation de Service Public, relatif à l'obligation du candidat à fournir les informations manquantes de son dossier et exigées dans le cahier des charges d'exploitation pour la période de délégation 2020-2024 est justifiée,

CONSIDERANT que l'autorité exécutive a transmis à l'assemblée délibérante le rapport de la commission de Délégation de Service Public,

Qu'à la suite des négociations, l'autorité exécutive a décidé de choisir l'association « Entente Sportive Andelot-Rimaucourt-Bourdons » pour l'exploitation du cyclo-rail des Trois Vallées sur la période 2020-2024 pour la redevance proposée par le candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

APPROUVE le rapport d'analyse du dossier de candidature et le résultat des négociations, à savoir le choix de l'association « Entente Sportive Andelot-Rimaucourt-Bourdons » pour l'exploitation 2020-2024 du cyclo-rail des Trois Vallées et le montant de la redevance annuelle,

APPROUVE le projet de contrat de concession et ses annexes ci-jointes,

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes Meuse Rognon à signer le contrat de concession de service de type Délégation de Service Public et ses annexes avec l'association « Entente Sportive Andelot-Rimaucourt-Bourdons » et tout document utile relatif à l'exécution de cette affaire.

9. QUESTIONS DIVERSES

Claude Cosson, 1er Vice-Président, indique, que, malgré tout le plaisir qu'il a eu à s'investir dans la gouvernance de la CCMR, il a choisi, compte-tenu de son âge, de ne pas se représenter pour la prochaine mandature.

DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS :

Samedi 11 juillet 2020 à 8h30 : Elections à Illoud


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Monsieur Nicolas LACROIX



Président

Madame Sylvie PAROT



Secrétaire de Séance

